

tation. J'ai invoqué des précédents à l'égard de cette ligne de conduite. J'ai donné certaines raisons valables dans le domaine de l'économie et de la sécurité qui militent en faveur de cette ligne de conduite. J'ai prétendu que la situation monopolisatrice qui prévaut à l'heure actuelle a eu comme résultat une concentration dangereuse des efforts qui peut diminuer grandement le prestige du Canada dans le monde entier et qui pourrait faire perdre aux contribuables de notre pays des millions incalculables sans que cette perte puisse être contrebalancée de quelque façon.

101. J'aimerais donc conclure mon exposé en brossant ce qui à mon sens constitue un programme d'ordre pratique en fonction duquel le temps et les sommes consacrées par le passé à ces projets ne seraient pas perdus mais qui permettrait d'éviter ou de diminuer les pertes futures en temps et en argent.

102. J'ai prétendu qu'il faudrait une nouvelle répartition des tâches au sein de l'AECL, de la CCEA et de l'industrie privée. Il est évident que cela ne peut pas s'appliquer aux travaux actuels à l'égard du NPD-2 ni aux travaux de génie à l'égard du réacteur CANDU. Il serait insensé de confier la réalisation de ces projets à un autre organisme à l'heure actuelle. Par conséquent, je propose qu'on apporte les révisions suivantes à court terme à notre ligne de conduite actuelle:

1. Hâter le plus possible le parachèvement du réacteur NPD-2 (on dit que ces travaux sont actuellement en retard de sept mois*) afin de savoir le plus tôt possible si ce type de réacteur est pratique du point de vue commercial, quelle en sera l'économie en matière de combustible et quelle en sera la *sécurité*.

D'après ce que vous a dit M. Gray le 2 mai, les travaux à l'égard de NPD-2 sont plus de sept mois en retard. Ce réacteur devait fonctionner dès la mi-été cette année. On s'attend maintenant à ce qu'il soit au point critique à la fin de la présente année. Il y a une grande différence entre fonctionner et être au point critique. Le retard est attribuable à la difficulté qu'on rencontre dans la fabrication des parties composantes du réacteur, qui sont les seules pièces d'une centrale d'énergie nucléaire difficiles à fabriquer. Toutes les autres sont plus ou moins des pièces ordinaires.

2. Continuer sans arrêt les travaux de génie et de mise au point à l'égard du CANDU afin qu'on puisse en commencer la construction dès que le *fonctionnement* du NPD-2 et les résultats qui en découleront du point de vue économique le justifieront.
3. Parallèlement à la poursuite des travaux signalés à l'article 2, accélérer les travaux de génie et effectuer tous les travaux nécessaires de mise au point à l'égard de l'autre projet ayant l'eau lourde comme agent modérateur relativement à la construction d'une centrale de l'importance du CANDU, afin qu'elle puisse être construite pour remplacer le CANDU si le NPD-2 ne donne pas satisfaction. Ce réacteur est désigné sous le nom de OADR et il a été conçu par les ingénieurs de la Canadian General Electric Company.
4. Concurrément avec les travaux prévus à l'article 2, commencer des études techniques d'ensemble à l'égard d'un réacteur monstre à haute température refroidi au gaz et une revue rapide des travaux de mise au point effectués à l'heure actuelle à l'égard de ce type fondamental de réacteur et de son combustible aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

103. Cependant, je recommande fortement au Comité qu'on donne suite le plus tôt possible à la nouvelle répartition des tâches et par conséquent je propose que les travaux mentionnés dans le troisième et le quatrième article

*NUCLEONICS, avril 1961, p. 30.